

Procès-verbal du Conseil communautaire

Séance du jeudi 23 mars 2023

Appel nominal des conseillers communautaires

Présents : Monsieur Sébastien Leroux, Madame Jeanne Guillouet, Monsieur Philippe Grandin, Madame Sophie Pichonnier, Madame Yvette Ruban, Monsieur Sylvain Gaudin, Monsieur Gérard Grandsire, Monsieur Philippe Mallard, Monsieur Michel Petit, Monsieur Xavier Le Menahes, Monsieur Jean Onfroy, Monsieur Jean-Claude Bignon, Monsieur Dominique Lemancel, Madame Katia Halluin, Monsieur Lucien Buat, Madame Christine Pommier, Madame Marie-Cécile Leperlier, Madame Marie-Françoise Frouel, Monsieur François Montambault, Madame Alix Dager, Monsieur Patrice Liénart, Monsieur Dominique Pichonnier, Monsieur Régis Duchesne, Madame Annette Martin, Monsieur Joël Caron, Monsieur Pierre Madeline, Monsieur Jean-Louis Pitel et Monsieur Sébastien Beaufrère

Excusés : Madame Isabelle Moiteaux, madame Annick Macé, madame Véronique Delaunay, madame Greusard et monsieur Denis Moreau

Pouvoirs : Madame Isabelle Moiteaux donne pouvoir à madame Marie-Françoise Frouel, madame Annick Macé donne pouvoir à monsieur Philippe Grandin et monsieur Denis Moreau à monsieur Pierre Madeline

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Michel Petit est désigné secrétaire de séance

Approbation du compte rendu de la séance du 7 février 2023

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 7 février 2023 est adopté à l'unanimité.

Monsieur Leroux accueille de madame Bardin-Girard, conseillère aux décideurs locaux et la remercie de sa présence et introduit la session budgétaire :

Notre séance ce soir comporte un volet principal sur l'examen des documents budgétaires, qu'il s'agisse de l'information nécessaire sur nos résultats 2022, ou les prévisions 2023, ils illustrent très concrètement notre action au service de notre territoire intercommunal.

Le budget qui vous sera soumis dans quelques minutes poursuit l'objectif de maîtrise des dépenses de fonctionnement, pour nous permettre d'envisager le financement de projets.

En effet notre collectivité se doit de ne pas être uniquement une structure de gestion mais bel et bien un établissement de projets structurants pour le Val d'Orne et ses habitants. A ce titre, nous sommes mobilisés sur des actions qui se poursuivront en 2023 comme le projet de pôle commercial ou le développement de l'économie touristique, notamment grâce au lac de Rabodanges en pleine mutation.

De même, ce budget porte des financements importants pour notre jeunesse et nos écoles, principales compétences de la CDC du Val d'Orne. Plus de 500 enfants sont accueillis dans nos écoles et notre centre de loisirs, pour près d'un million d'euros budgété en 2023 et cela est complètement normal pour imaginer accueillir dans de bonnes conditions familles et enfants et préparer l'avenir de nos communes.

Evidemment, aux côtés de cette priorité affichée, de nombreux dossiers participent également à la dynamique du Val d'Orne : économie, tourisme, culture et sport par exemple. Nous avons une attention particulière pour

tous les acteurs locaux investis dans ces thèmes essentiels pour faire de du Val d'Orne un espace de vie agréable et porteur d'avenir.

Subventions, mais pas seulement ! Les élus et l'administration s'emploient chaque jour à accompagner des projets, à rechercher des facilités et à encourager les réussites. La CDC est aussi aux côtés des communes. A ce titre, elle finance certaines compétences du quotidien comme la mobilité ou l'aménagement du territoire, l'assainissement non collectif, l'amélioration de l'habitat, la construction du futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (23€ par habitant et par an) ou le Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire.

La CDC est indissociable de l'action communale et dans les temps à venir, je crois que la recherche d'optimisation des finances publiques nous invitera fortement à regarder comment, collectivement, nous pourrons financer toutes ces compétences données à l'intercommunalité, pour un service rendu à l'ensemble des populations de nos communes.

Je profite de cette introduction pour saluer l'action de notre vice-présidente aux finances Alix Dauger et la remercier, ainsi que tous les acteurs de cette feuille de route financière 2023. La mission n'est pas simple car nos marges sont faibles et nos ambitions sont grandes.

En plus d'une gestion rigoureuse il nous faudra continuer de solliciter des accompagnements de nos financeurs habituels, ainsi qu'une bonne articulation avec les communes pour atteindre notre objectif : développer ce magnifique territoire de Suisse-Normande que nous avons en partage.

1. Session budgétaire, Rapporteur Mme Alix Dauger

Monsieur Leroux cède la parole à madame Alix Dauger, Présidente de la commission Finances et Personnel.

Madame Dauger rappelle les modalités d'élaboration du budget par le Président et les vice-présidents, puis par le bureau et les élus réunis en commissions, afin d'expertiser l'opportunité et la faisabilité des projets. La commission des finances s'est réunie à deux reprises pour procéder à l'examen de tous les budgets pour les comptes administratifs et pour les projets 2023.

Les objectifs établis pour 2022 ont été atteints :

- Lancement de l'importante opération PLUI, conduite pour le compte de toutes les communes et qui se déroulera sur 4 ans,
- Passage d'une dynamique de gestion du quotidien à une dynamique de projet : soit en répondant à des appels à projets nationaux ou en préparant des projets à partir des besoins du territoire,
- Rationalisation des dépenses : en veillant à bien les anticiper, à maintenir les équipements en état par une maintenance appropriée,
- Sécurisation des procédures juridiques et financières : mise en concurrence lors d'achat de prestations et achats groupés,
- Mutualisation des équipes : notamment les services techniques,
- Professionnalisation du personnel afin qu'il puisse progresser et s'épanouir,
- Assainir et désendetter : renégociation des prêts et vente de maisons.

Elle souligne que les comptes de gestion 2022 ont été validés au préalable par madame Bardin-Girard notre conseillère aux décideurs locaux et la remercie de son appui tout au long de l'année et spécialement pour la préparation des budgets.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE, Rapporteur Mme Alix DAUGER Délibération 2023 12

Monsieur le Président donne la parole à madame Alix DAUGER, Présidente de la commission des finances. Madame DAUGER rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être approuvé préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- ✓ Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2022 concernant le budget principal de la Communauté de Communes du Val d'Orne, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- ✓ Approuve le compte de gestion de l'exercice 2022.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET PSLA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE, Rapporteur Mme Alix DAUGER Délibération 2023 13

Monsieur le Président donne la parole à madame Alix DAUGER, Présidente de la commission finances et personnel.

Madame DAUGER rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être approuvé préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- ✓ Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2022 concernant le budget PSLA de la Communauté de Communes du Val d'Orne, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- ✓ Approuve le compte de gestion de l'exercice 2022.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET SPANC COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE, Rapporteur Mme Alix DAUGER Délibération 2023 14

Monsieur le Président donne la parole à madame Alix DAUGER, Présidente de la commission des finances.

Madame DAUGER rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être approuvé préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement

ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- ✓ Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2022 concernant le budget SPANC de la Communauté de Communes du Val d'Orne, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- ✓ Approuve le compte de gestion de l'exercice 2022.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET PHOTOVOLTAIQUE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE, Rapporteur Mme Alix DAUGER Délibération 2023 15

Monsieur le Président donne la parole à madame Alix DAUGER, Présidente de la commission des finances. Madame DAUGER rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être approuvé préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- ✓ Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2022 concernant le budget photovoltaïque de la Communauté de Communes du Val d'Orne, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- ✓ Approuve le compte de gestion de l'exercice 2022.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET ZAE FROMENTEL COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE, Rapporteur Mme Alix DAUGER Délibération 2023 16

Monsieur le Président donne la parole à madame Alix DAUGER, Présidente de la commission des finances. Madame DAUGER rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être approuvé préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- ✓ Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2022 concernant le budget ZAE Fromentel de la Communauté de Communes du Val d'Orne, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- ✓ Approuve le compte de gestion de l'exercice 2022.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 – BUDGET ZA LES COURTILS COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE, Rapporteur Mme Alix DAUGER Délibération 2023 17

Monsieur le Président donne la parole à madame Alix DAUGER, Présidente de la commission des finances. Madame DAUGER rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être approuvé préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- ✓ Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2022 concernant le budget ZA Les Courtils de la Communauté de Communes du Val d'Orne, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- ✓ Approuve le compte de gestion de l'exercice 2022.

Monsieur Grandsire s'interroge sur la demande de vote alors qu'il s'agit d'un nouveau budget. Monsieur Albertini, Directeur Général des Services confirme que ce budget annexe, créé en 2022, comporte un Compte de Gestion, édité par le comptable public, qui doit être approuvé.

Pour l'approbation de l'ensemble des comptes administratifs, Monsieur Sébastien LEROUX, Président, quitte momentanément la salle.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022– BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE, Rapporteur Mme Alix DAUGER Délibération 2023 18

Monsieur Sébastien LEROUX, Président de la Communauté de Communes du Val d'Orne, étant absent, madame Alix DAUGER, Présidente de la commission des finances, présente les résultats du compte administratif 2022 du budget principal de la Communauté de Communes du Val d'Orne établis comme suit :

- Excédent de fonctionnement : 306 909,57 €
- Excédent d'investissement : 198 426,26 €

Après avoir entendu cet exposé, le conseil communautaire à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- ✓ Approuve les résultats du compte administratif 2022 du budget principal tels qu'énoncés ci-dessus.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022– BUDGET SPANC COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE, Rapporteur Mme Alix DAUGER Délibération 2023 19

Monsieur Sébastien LEROUX, Président de la Communauté de Communes du Val d'Orne, étant absent, madame Alix DAUGER, Présidente de la commission des finances, présente les résultats du compte administratif 2022 du budget SPANC de la Communauté de Communes du Val d'Orne établis comme suit :

- Excédent de fonctionnement : 34 776,11 €
- Excédent d'investissement : 110 162,57 €

Après avoir entendu cet exposé, le conseil communautaire à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- ✓ Approuve les résultats du compte administratif 2022 du budget SPANC tels qu'énoncés ci-dessus.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022– BUDGET PSLA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE, Rapporteur Mme Alix DAUGER Délibération 2023 20

Monsieur Sébastien LEROUX, Président de la Communauté de Communes du Val d'Orne, étant absent, madame Alix DAUGER, Présidente de la commission des finances, présente les résultats du compte administratif 2022 du budget PSLA de la Communauté de Communes du Val d'Orne établis comme suit :

- Excédent de fonctionnement : 75 487,65 €
- Déficit d'investissement : - 162 243,19 €

Après avoir entendu cet exposé, le conseil communautaire à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- ✓ Approuve les résultats du compte administratif 2022 du budget PSLA tels qu'énoncés ci-dessus.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET PHOTOVOLTAIQUE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE, Rapporteur Mme Alix DAUGER Délibération 2023 21

Monsieur Sébastien LEROUX, Président de la Communauté de Communes du Val d'Orne, étant absent, madame Alix DAUGER, Présidente de la commission des finances, présente les résultats du compte administratif 2022 du budget photovoltaïque de la Communauté de Communes du Val d'Orne établis comme suit :

- Excédent de fonctionnement : 9 777,11€
- Déficit d'investissement : - 207,00 €

Après avoir entendu cet exposé, le conseil communautaire à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- ✓ Approuve les résultats du compte administratif 2022 du budget Photovoltaïque tels qu'énoncés ci-dessus.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022– BUDGET ZAE FROMENTEL COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE, Rapporteur Mme Alix DAUGER Délibération 2023 22

Monsieur Sébastien LEROUX, Président de la Communauté de Communes du Val d'Orne, étant absent, madame Alix DAUGER, Présidente de la commission des finances, présente les résultats du compte administratif 2022 du budget ZAE Fromentel de la Communauté de Communes du Val d'Orne établis comme suit :

- Section de fonctionnement : Néant
- Déficit d'investissement : - 80 132,07 €

Après avoir entendu cet exposé, le conseil communautaire à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- ✓ Approuve les résultats du compte administratif 2022 du budget ZAE Fromentel tels qu'énoncés ci-dessus.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022– BUDGET ZAE LES COURTILS COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE, Rapporteur Mme Alix DAUGER Délibération 2023 23

Monsieur Sébastien LEROUX, Président de la Communauté de Communes du Val d'Orne, étant absent, madame Alix DAUGER, Présidente de la commission des finances, présente les résultats du compte administratif 2022 du budget ZA Les Courtils de la Communauté de Communes du Val d'Orne établis comme suit :

- Section de fonctionnement : 0
- Section d'investissement : 0

Madame Dauger précise que pour ce nouveau budget annexe, le fascicule n'a pas été édité, aucune écriture n'étant réalisée en 2022.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil communautaire à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- ✓ Approuve les résultats du compte administratif 2022 du budget ZA Les Courtils tels qu'énoncés ci-dessus.

À la suite de l'examen des rapports d'approbation des comptes administratifs 2022, il est demandé à monsieur Sébastien LEROUX, Président, de rejoindre la salle pour reprendre le cours de la séance.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE, Rapporteur Mme Alix DAUGER Délibération 2023 24

Monsieur le Président donne la parole à madame Alix DAUGER, Présidente de la commission des finances. Madame DAUGER présente l'affectation du résultat de l'exercice 2022, pour le budget principal 2023.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, ce jour,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de l'exercice de	162 313,62 €
- un excédent de fonctionnement antérieur reporté de	144 595,95 €
soit un excédent de fonctionnement cumulé de	306 909,57 €
- un excédent d'investissement de l'exercice de	149 033,44 €
- un excédent d'investissement antérieur reporté de	49 392,82 €
soit un excédent d'investissement de	198 426,26 €
Restes à réaliser Dépenses d'investissement	205 363,00 €
Restes à réaliser Recettes d'investissement	14 000,00 €
- un déficit d'investissement « reste à réaliser » de	- 191 363,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

✓ Décide d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

- Art. 001 - excédent d'investissement reporté	:	198 426,26 €
- Art. 002 - excédent de fonctionnement	:	306 909,57 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 – BUDGET SPANC COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE, Rapporteur Mme Alix DAUGER Délibération 2023 25

Monsieur le Président donne la parole à madame Alix DAUGER, Présidente de la commission des finances.
Madame DAUGER présente l'affectation du résultat de l'exercice 2022, pour le budget SPANC 2023.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, ce jour,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de l'exercice de	11 079,58 €
- un excédent d'exploitation antérieur reporté de	23 696,53 €
soit un excédent d'exploitation cumulé de	34 776,11 €
- un excédent d'investissement de l'exercice de	8 354,65 €
- un excédent d'investissement antérieur reporté de	101 807,92 €
soit un excédent d'investissement de	110 162,57 €
Restes à réaliser Dépenses d'investissement	281 441,00 €
Restes à réaliser Recettes d'investissement	186 000,00 €

- un déficit d'investissement « reste à réaliser » - 95 441,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

✓ Décide d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

- Art 001 – excédent d'investissement reporté	110 162,57 €
- Art. 002 – excédent de fonctionnement reporté	34 776,11 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 – BUDGET PSLA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE, Rapporteur Mme Alix DAUGER Délibération 2023 26

Monsieur le Président donne la parole à madame Alix DAUGER, Présidente de la commission des finances. Madame DAUGER présente l'affectation du résultat de l'exercice 2022, pour le budget PSLA 2023.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, ce jour,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de l'exercice de	75 487,65 €
- un excédent de fonctionnement antérieur reporté de	0 €
soit un excédent de fonctionnement cumulé de	75 487,65 €
- un déficit d'investissement de l'exercice de	- 4 259,15 €
- un déficit d'investissement antérieur reporté de	- 157 984,04 €
soit un déficit d'investissement de	- 162 243,19 €
Restes à réaliser Dépenses d'investissement	0 €
Restes à réaliser Recettes d'investissement	0 €
soit un besoin de financement de	162 243,19 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

✓ Décide d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

- Art. 001 - déficit investissement reporté :	-162 243,19 €
- Art.1068 - excédent de fonctionnement capitalisé :	75 487,65 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 – BUDGET PHOTOVOLTAIQUE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE, Rapporteur Mme Alix DAUGER Délibération 2023 27

Monsieur le Président donne la parole à madame Alix DAUGER, Présidente de la commission des finances. Madame DAUGER présente l'affectation du résultat de l'exercice 2022, pour le budget Photovoltaïque 2023.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,
 Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de l'exercice de	1 502,68 €
- un excédent de fonctionnement antérieur reporté de	8 274,43 €
soit un excédent de fonctionnement cumulé de	9 777,11 €
- un résultat d'investissement de l'exercice de	0 €
- un déficit d'investissement antérieur reporté de	- 207,00 €
soit un déficit d'investissement de	- 207,00 €
Restes à réaliser Dépenses d'investissement	0
Restes à réaliser Recettes d'investissement	0
soit un besoin de financement de	207,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

✓ Décide d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

- Art. 001 - déficit d'investissement reporté	:	- 207,00 €
- Art. 1068 - excédent de fonctionnement capitalisé	:	207,00 €
- Art. 002 - excédent de fonctionnement	:	9 570,11 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 – BUDGET ZAE FROMENTEL COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE, Rapporteur Mme Alix DAUGER Délibération 2023 28

Monsieur le Président donne la parole à madame Alix DAUGER, Présidente de la commission des finances.
 Madame DAUGER présente l'affectation du résultat de l'exercice 2022, pour le budget ZAE Fromentel 2023.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022, ce jour,
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,
 Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de l'exercice de	0 €
- un excédent de fonctionnement antérieur reporté de	0 €
soit un excédent de fonctionnement cumulé de	0 €
- un déficit d'investissement de l'exercice de	- 960,63 €
- un déficit d'investissement antérieur reporté de	- 79 171,44 €
soit un déficit d'investissement de	- 80 132,07 €
Restes à réaliser Dépenses d'investissement	0 €
Restes à réaliser Recettes d'investissement	0 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

✓ Décide d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

- Art. 001 - déficit d'investissement reporté : - 80 132,07 €

TAXE D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023, Rapporteur M. Sébastien LEROUX Délibération 2023 29

Monsieur Leroux présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et les mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figée de 2020 à 2022, est de nouveau proposé à votre vote en 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Le Budget Primitif 2023 vous sera présenté avec un produit attendu des taxes directes locales dont les taux restent inchangés par rapport à l'année dernière ; la proposition des taux 2023 est donc la suivante :

	<u>Bases</u>	<u>Taux</u>	<u>Produit Attendu</u>
Taxe Foncière bâtie additionnelle	4 508 000	10,48 %	472 438
Taxe Foncière non bâtie additionnelle	1 675 000	16,24 %	272 020
Taxe d'habitation additionnelle	1 115 309	10,59 %	118 111
Cotisation Foncière des Entreprises	725 000	8,60 %	62 350
CFE unique ou de Zone	46 500	18,06 %	8 398
	-----		-----
Total	8 069 809 €		933 317 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

✓ Décide de voter les taux comme présentés ci-dessus.

Monsieur Grandsire demande si une délibération est envisagée pour taxer les logements vacants. Monsieur Leroux souligne l'intérêt de cette proposition qui sera examinée ultérieurement, compte tenu des ateliers en cours, dans le cadre de la préparation du PLUI et des conclusions qui en seront présentées.

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2023, Rapporteur Sébastien LEROUX Délibération 2023 30

Monsieur le Président rappelle aux Membres que la Communauté de Communes doit voter un taux et non plus un produit attendu de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M) en application de l'article 107 de la loi de finances.

Il rappelle le taux de l'année 2022 : 16,00% et présente les deux taux envisageables pour 2023 : 15,99% et 16,00%, sachant que la contribution totale due aux syndicats s'élève à la somme de 690 812€.

Zones de Perception	Bases prévisionnelles	Produit Attendu en €	Taux
01 Zone 1 Taux Plein 1	712 402	115 052,92	16,15%
02 Zone 2 Taux Plein 1	3 564 343	575 641,39	16,15%
TOTAUX	4 276 745	690 694,31	

Il en résulte une différence de -117,69€, par rapport au produit attendu, soit 690 812€.

Zones de Perception	Bases prévisionnelles	Produit Attendu en €	Taux
01 Zone 1 Taux Plein 1	712 402	115 124,16	16,16%
02 Zone 2 Taux Plein 1	3 564 343	575 997,82	16,16%
TOTAUX	4 276 745	691 121,98	

Il en résulte une différence de +309,98€, par rapport au produit attendu, soit 690 812€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- ✓ Vote le même taux pour toutes les communes à savoir 16,16%, pour l'année 2023, avec le produit attendu correspondant.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE Délibération 2023 31

Monsieur le Président donne la parole à madame DAUGER afin d'en présenter les orientations :

- En ce qui concerne les recettes, les budgets ont été construits en conservant les mêmes taux d'imposition que les années précédentes, en ne retenant que les subventions acquises et en estimant prudemment les dotations,
- En ce qui concerne les dépenses, le contexte de mise en œuvre sera parfois pénalisant (hausse des énergies, diminution des dotations, augmentation de contraintes règlementaires) mais parfois encourageant : maintien, voir hausse des effectifs scolaires , poursuite de l'amélioration des conditions de travail ou poursuite de la dynamique de projet,

Par ailleurs, la commission des finances et du personnel :

- Propose de confirmer la délibération sur la fongibilité et préconise le vote au chapitre,
- Après analyse des divers projets de budgets, valide leur structuration,
- Recommande de poursuivre la démarche de rationalisation de la gestion, vente des biens immobiliers, maintenance du matériel et des locaux, priorité à la sécurité électrique et énergétique,
- Recommande de poursuivre de la professionnalisation des R H, la formation et la mutualisation des personnels et tâches,
- Rappelle la faible capacité d'investissement de la CDC (budget général et du PSLA notamment) et invite à anticiper les évolutions fiscales et des compétences en poursuivant l'étude d'analyse financière sur la fiscalité applicable.

Madame Dauger présente les éléments exposés à madame Bardin-Girard, conseillère aux décideurs locaux et validés par la commission réunie les 1 et 8 mars derniers. Elle détaille le budget par politiques et apporte des exemples, chapitre par chapitre, sur les dépenses ainsi envisagées.

Monsieur le Président donne la parole à madame Caroline BARDIN-GIRARD pour donner lecture des chapitres du budget principal de la Communauté de Communes du Val d'Orne, pour l'exercice 2023. Cette dernière signale qu'il y a lieu de se prononcer sur la fongibilité des dépenses entre chapitres, à l'exclusion des budgets annexes Assainissement et Photovoltaïques non concernés par la M 57.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	RECETTES
----------	----------

011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	603 448,00	002 EXCEDENT ANT.REPORTE	306 909,57
012 CHARGES DE PERSONNEL	820 000,00	013 ATTENUATION DE CHARGES	25 000,43
014 ATTENUATION DE PRODUITS	177 799,00	70 PRODUITS DE SERVICE	135 000,00
023 VIRT A LA SECTION D'INVEST.	37 284,00	73&731 IMPOTS ET TAXES	2 266 821,00
042 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS.	209 887,00	74 DOTATION, SUBVENTIONS	274 882,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION	1 244 552,00	75 AUTRES PRODUITS GESTION	37 200,00
66 CHARGES FINANCIERES	12 843,00	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	60 000,00
TOTAL SECTION	3 105 813,00	TOTAL SECTION	3 105 813,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2023

CHAP – INVESTISSEMENTS	PREVISIONS 2023
16 - EMPRUNTS ET DETTES	87 283,00
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	87 283,00
20&204&113 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	269 815,00
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	166 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	435 815,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	523 098,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2023

CHAP – INVESTISSEMENTS	PREVISIONS 2023
001 - EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	198 426,26
040 – TRANSFERT ENTRE SECTIONS	209 887,00
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	47 500,00
16 – EMPRUNTS ET DETTES	4 000,00
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	51 500,00
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	26 000,74
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	26 000,74
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	485 814,00
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	37 284,00
TOTAL DES RECETTES	523 098,00

A l'occasion de l'examen des dépenses envisagées sur le chapitre 011, madame Pommier s'interroge sur le montant de l'étude financière. Monsieur Leroux précise que le devis comporte 4 journées de travail du consultant, au prix de 1 000€ HT par jour et une réunion de restitution, sur site, à l'issue de l'étude.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections,
- ✓ Vote le budget 2023 de la Communauté de Communes du Val d'Orne ainsi présenté.

VOTE DES SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS ET COTISATIONS 2023, Rapporteur Mme Alix DAUGER
Délibération 2023 32

Monsieur le Président explique que la demande de l'association « Un autre chemin pour apprendre » n'a pas pu, faute de temps, être examinée par la commission et sera présentée ultérieurement, puis donne la parole à madame Alix DAUGER, Présidente de la commission des finances, pour proposer la liste des subventions, participations et cotisations suivantes :

SUBVENTIONS - COMPTE 65748

Organismes	Budget 2022	Propositions 2023
Agent Comptable du Collège (voyages)	700	700
Agent Comptable du Collège (canoë)	1000	1000
UNSS Association Sportive de Putanges	700	700
Association Foyer du Collège (jardin pédagogique)	200	200
APE Ecole de Bazoches	800	800
APE Ecole de Putanges	800	800
APE Ecole de Ste-Honorine la Guillaume	800	800
APE Ecole Sainte-Thérèse de Putanges	800	800
APE Ecole Saint Louis de Briouze	220	250
Ecole de musique du Pays de Briouze	2364	2361
Septembre Musical	2000	2000
TOTAL	10884	11411

Subventions SPORTS

USP Omnisports	200	200
USP de Putanges Section Handball	2200	3300
USP de Putanges Section Tennis	1050	1350
USP Nautique	3240	2550
USP Tennis de Table	150	100
USP Judo	1650	1350
Club de foot de Putanges	4600	2700
Club de foot de Briouze	1550	2000
Club Tennis de Table de Faverolles	100	100
Activ'Orne	1500	1500

TOTAL	16240	15150
--------------	-------	-------

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- ✓ Vote les subventions présentées ci-dessus, pour l'année 2023, pour un montant de 25 561€,
- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

Madame Dauger présente également les cotisations suivantes, pour information.

COMPTE 6281

TIERS	OBJET	Dépenses 2022	Proposition B.P 2023
Ass des Maires de L'Orne	Cotisation	223,78	250,00
PEIR Pays du Bocage	5 684 Hab x 1€	5 684,00	6 000,00
PEIR OCM		-	3 000,00
Mission Locale	5 976 Hab x 0,80 €	4 780,80	4 781,00
Fédération VTT-FFC	Label Topo guides VTT	180,00	180,00
Orne Métropole	Cotisation	2 826,00	3 000,00
Initiative Orne OSF	Cotisation	568,00	600,00
AFAC Agroforesteries		55,00	55,00
	TOTAL	14 317,58	17 866,00

COMPTES 65561 et 65568

Madame Dauger souligne que les participations aux organismes ci-dessous, sont des contributions obligatoires, pour les membres et, comme les participations aux écoles privées, ne font pas l'objet d'un vote.

TIERS	OBJET	Dépenses 2022	Proposition B.P 2023
		Article 65561	
SITCOM	Part. enlèvement O.M	499 753,00	543 885,00
SIRTOM	Part. enlèvement O.M	137 187,00	146 927,00
SYMOA	Participation 8 communes	19 681,00	24 600,00
Synd. Rivières Orne Rouvre	Participation 6 communes	5 396,86	5 400,00
SMICO	Part. aux frais de Fonct.	1904,00	480,00
SIVOS Pays de Briouze	Participation	173219,37	176 662,00
	TOTAL compte 65561	837 141,23 €	897 954,00
		Article 65568	
Ecole Privée Ste Thérèse	Participation frais scolarité (fonct.)	78 426,00	63 486,00
Ecole Privée St Louis	Participation frais scolarité (fonct.)	21 785,00	24 225,00
CDC Argentan	Frais scolarité		2 000,00
CDC du Pays de l'Alaise	Ecole de Musique	1632,00	2 000,00

<i>TOTAL compte 65568</i>	<i>101 843,00 €</i>	<i>91 711,00</i>
---------------------------	---------------------	------------------

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET ANNEXE SPANC COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE Délibération 2023 33

Monsieur le Président donne la parole à madame Caroline BARDIN-GIRARD pour donner lecture des chapitres du budget annexe du SPANC de la Communauté de Communes du Val d'Orne, pour l'exercice 2023.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	56 460,00	002 EXCEDENT ANT.REPORTE	34 776,11
012 CHARGES DE PERSONNEL	15 000,00	70 VENTE DE PRODUITS	47 000,89
65 CHARGES DE GESTIONS	1 000,00	74 SUBVENTION D'EXPLOITATION	0,00
66 CHARGES FINANCIERES	0,00	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	0,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	9 317,00		
TOTAL SECTION	81 777,00	TOTAL SECTION	81 777,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	14 712,57	001 EXCEDENT REPORTE	110 162,57
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0		
45811 OPERATION COMPTE TIERS	281 450,00	45811 OPERATION COMPTE TIERS	186 000,00
TOTAL SECTION	296 162,57	TOTAL SECTION	296 162,57

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- ✓ Vote le budget annexe SPANC 2023 de la Communauté de Communes du Val d'Orne ainsi présenté.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET ANNEXE PSLA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE Délibération 2023 34

Monsieur le Président donne la parole à madame Caroline BARDIN-GIRARD pour donner lecture des chapitres du budget annexe PSLA de la Communauté de Communes du Val d'Orne, pour l'exercice 2023.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	57 722,00	002 EXCEDENT ANT.REPORTE	0,00
023 VIRT A LA SECTION INVEST	0,00	042 TRANSFERT ENTRE SECTIONS	50 746,00

042 TRANSFERT ENTRE SECTIONS	59 285,00	74 SUBVENTION D'EXPLOITATION	0,00
66 CHARGES FINANCIERES	6 239,00	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	72 500,00
TOTAL SECTION	123 246,00	TOTAL SECTION	123 246,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
001 DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	162 243,19	021 VIREMENT SECT FONCTIONNEMENT	0,00
040 TRANSFERT ENTRE SECTIONS	50 746,00	040 TRANSFERT ENTRE SECTIONS	59 285,00
16 EMPRUNTS ET DETTES	36 151,81	10 DOTATIONS FONDS DIVERS	75 487,65
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 000,00	16 EMPRUNTS DETTES	119 368,35
TOTAL SECTION	254 141,00	TOTAL SECTION	254 141,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections,
- ✓ Vote le budget annexe PSLA 2023 de la Communauté de Communes du Val d'Orne ainsi présenté.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE Délibération 2023 35

Monsieur le Président donne la parole à madame Caroline BARDIN-GIRARD pour donner lecture des chapitres du budget annexe Photovoltaïque de la Communauté de Communes du Val d'Orne, pour l'exercice 2023.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 500,00	002 EXCEDENT ANT.REPORTE	9 570,11
023 VIRT A LA SECTION INVEST	207,00		
042 TRANSFERT ENTRE SECTIONS OPERATIONS D'ORDRE	1 968,00	70 VENTE DE PRODUITS	3 525,89
65 CHARGES DE GESTIONS	0,00	042 TRANSFERT ENTRE SECTIONS OPERATIONS D'ORDRE	375,00
66 CHARGES FINANCIERES	339,00		0,00

67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	9 457,00		
TOTAL SECTION	13 471,00	TOTAL SECTION	13 471,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
001 DEFICIT REPORTE	207,00	021 VIREMENT SECT FONCTIONNEMENT	207,00
040 TRANSFERT ENTRE SECTIONS OPERATIONS D'ORDRE	375,00	040 TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 968,00
16 EMPRUNTS ET DETTES	1 800,00	10 DOTATIONS FONDS DIVERS	207,00
TOTAL SECTION	2 382,00	TOTAL SECTION	2 382,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- ✓ Vote le budget annexe Photovoltaïque 2023 de la Communauté de Communes du Val d'Orne ainsi présenté.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET ANNEXE ZAE FROMENTEL COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE Délibération 2023 36

Monsieur le Président donne la parole à madame Caroline BARDIN-GIRARD pour donner lecture des chapitres du budget annexe ZAE Fromentel de la Communauté de Communes du Val d'Orne, pour l'exercice 2023.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 000,00		
042 TRANSFERT ENTRE SECTIONS	80 132,07	042 TRANSFERT ENTRE SECTIONS	82 132,07
TOTAL SECTION	82 132,07	TOTAL SECTION	82 132,07

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
001 DEFICIT ANTERIEUR REPORTE	80 132,07	040 TRANSFERT ENTRE SECTIONS	80 132,07
040 TRANSFERT ENTRE SECTIONS	80 132,07	16 EMPRUNTS DETTES	80 132,07
TOTAL SECTION	162 264,14	TOTAL SECTION	162 264,14

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections,

- ✓ Vote le budget annexe ZAE Fromental 2023 de la Communauté de Communes du Val d'Orne ainsi présenté.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET ANNEXE ZA LES COURTILS COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ORNE Délibération 2023 37

Monsieur le Président donne la parole à madame Caroline BARDIN-GIRARD pour donner lecture des chapitres du budget annexe ZA Les Courtils de la Communauté de Communes du Val d'Orne, pour l'exercice 2023.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	657 066,00	70 PRODUITS DES SERVICES	657 066,00
TOTAL SECTION	657 066,00	TOTAL SECTION	657 066,00

INVESTISSEMENT

NEANT

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections,
- ✓ Vote le budget annexe ZA Les Courtils 2023 de la Communauté de Communes du Val d'Orne ainsi présenté.

2. Délibération relative à la durée des amortissements pour les immobilisations réalisées par la collectivité, Rapporteur Mme Alix Dauger Délibération 2023 38

Monsieur Leroux donne la parole à Madame Alix Dauger, Présidente de la commission finances et personnel.

Madame Dauger indique au membres du Bureau que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater la dépréciation d'un bien et de dégager des ressources destinées à le renouveler. Cet amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résulte de l'usage, du temps, du changement de technique ou de toute autre cause. C'est un élément de sincérité du budget et une dépense obligatoire à inscrire dès le budget primitif.

Les durées d'amortissement des immobilisations corporelles sont fixées pour chaque bien ou chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante, qui peut se référer à un barème fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités locales et du ministre chargé du budget, à l'exception toutefois de certaines immobilisations pour lesquelles la durée est fixée par le Code Générale des Collectivités Locales (art. D6363-1 CGCT).

Elle poursuit en expliquant que lors de la construction du Pôle de Santé Libéral et Ambulatoire, l'immeuble n'avait pas fait l'objet d'un amortissement comptable.

La présente délibération a pour objet d'adopter, pour l'ensemble des budgets de la Communauté de communes la durée d'amortissement appliquée pour les biens immobiliers.

Objet :	Durée réglementaire :	Durée proposée :
Biens immobiliers	30 ans maximum	30 ans

Monsieur le Président invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur ce point.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- ✓ Adopte la durée d'amortissement proposée,
- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

3. Convention de mise à disposition d'un agent dans le cadre de la mutualisation des services, Rapporteur Mme Alix Dauger Délibération 2023 39

Monsieur Leroux donne la parole à Madame Alix Dauger, Présidente de la commission Finances et Personnel.

Madame Dauger rappelle que la commune de Putanges-le-Lac avait recruté le 1 mars 2022 un responsable des services techniques, dont la mission consiste à encadrer également les deux agents techniques de la CDC. Par délibération du Conseil municipal de Putanges-le-Lac en date 29 mars 2022, cette dernière a décidé la mise à disposition du responsable des services techniques de la commune de Putanges-le-Lac, au profit de la CDC du Val d'Orne, à hauteur de 10% de son temps de travail.

Par délibération du Conseil communautaire de la CDC du Val d'Orne en date du 7 avril 2022 la mise à disposition du responsable des services techniques de la commune de Putanges-le-Lac a été adoptée.

La convention préparée permet ainsi le remboursement forfaitaire d'une partie de son traitement, chaque mois, afin de couvrir la charge salariale assumée seule par la commune.

Après une année de mise en œuvre du service technique mutualisé, la commission finances et personnel vous propose d'augmenter cette quotité à 20%. Monsieur Duchesne confirme ce besoin supplémentaire.

Monsieur le Président invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur ce point.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- ✓ Autorise monsieur le Président à signer un avenant à la convention de mise à disposition du responsable du service technique, au profit de la communauté de communes du Val d'Orne,
- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

4. Création d'un poste d'Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2^{ème} classe, Rapporteur M. Régis Duchesne Délibération 2023 40

Monsieur Leroux cède la parole à monsieur Régis Duchesne Président de la commission éducation jeunesse, afin de présenter ce rapport.

Monsieur Duchesne signale la volonté de la collectivité de reconnaître l'investissement de certains de ces agents en favorisant leur déroulé de carrière. En l'espèce, il s'agit d'un agent de la CDC qui assure la direction de l'accueil de loisirs.

Il propose l'avancement au grade d'Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2^{ème} classe.

S'agissant d'un agent titulaire, une délibération est nécessaire. Il s'agit de supprimer le poste actuel et de le remplacer par un poste au nouveau grade proposé.

Monsieur le Président invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur ce point.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- ✓ Décide de supprimer le poste d'Adjoint Territorial d'Animation de 30h/35e à compter du 1er avril 2023,
- ✓ Décide de créer un poste d'Adjoint Territorial d'Animation Principal de 2ème classe de 30h/35e à compter du 1er avril 2023,
- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents afférents.

5. Délibération relative au coût des frais de scolarité par enfant, Rapporteur M. Régis Duchesne Délibération 2023 41

Monsieur Leroux donne la parole à monsieur Régis Duchesne, Président de la commission éducation jeunesse, afin de présenter ce rapport.

Monsieur Duchesne explique que le plus souvent, les communes de résidence des enfants extérieurs à la CDC refusent de participer aux frais de scolarité, hors temps périscolaire (cantine et garderie).

Récemment, deux communes (Saint-Pierre-du-Bû et Les Isles Bardel) nous ont retourné le formulaire de demande de dérogation avec un avis favorable. Il s'agit donc de proposer une délibération établissant le montant des sommes à refacturer pour l'accueil de deux enfants au sein des établissements de Bazoches-au-Houlme et de Putanges-le-Lac.

Monsieur Duchesne complète en précisant que la somme sera calculée prorata temporis, selon les arrivées.

Le coût moyen, pour l'année scolaire 2022/23 s'établit à 517,06€, pour une année complète, pour un enfant du cycle élémentaire et 1 197,21€ pour un enfant en maternelle (la différence s'explique par la charge salariale des ATSEM). Pour information, le montant sera de 359,07€ pour Saint-Pierre-du-Bû et 330,34€ pour Les Isles Bardel.

Monsieur le Président invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur ce point.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- ✓ Décide de retenir pour l'année scolaire 2022/23 les montants suivants, au titre des frais de scolarité, pour une année complète, 517,06€, pour un enfant du cycle élémentaire et 1 197,21€ pour un enfant en maternelle,
- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents afférents.

6. Mise en place du tarif de cantine à 1 €, Rapporteur M. Régis Duchesne Délibération 2023-42

Monsieur Leroux donne la parole à monsieur Régis Duchesne, Président de la commission éducation jeunesse, en soulignant le retrait du rapport lors de la précédente session.

Monsieur Duchesne rappelle que l'Etat soutient la mise en place de tarifications sociales dans les cantines scolaires, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes (Quotient familial CAF inférieur ou égal à 1000€) de manger à la cantine pour 1 € maximum.

Une aide financière de l'état de 3€ par repas est accordée aux communes rurales qui instaurent une grille tarifaire progressive pour les cantines de leurs écoles primaires.

Il vous est proposé les tarifs suivants en fonction des quotients familiaux :

	TRANCHE QUOTIENT FAMILIAL	TARIF REPAS
Tranche n°1	QF < ou = 700 €	0,75€
Tranche n°2	QF de 701 à 1 000€	1,00€
Tranche n°3	QF > à 1001€	3,17€

L'Etat s'engage sur 3 ans au travers de la signature d'une convention avec la collectivité. Les établissements privés sous contrat peuvent être inclus dans ce dispositif et offrir aux familles de leurs élèves le même tarif, jusqu'au quotient familial de 1 000€. Le tarif supérieur étant défini par leurs instances.

Monsieur le Président invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur ce point.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- ✓ Décide d'entériner la tarification sociale ainsi définie à compter du 1^{er} mai 2023, pour les écoles de la communauté de communes du Val d'Orne,
- ✓ Sollicite de l'Etat une aide financière, auprès de l'Agence de services et de paiement,
- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

7. Questions diverses

Etude Stratorial, Rapporteur Mme Alix Dauger Délibération 2023-43

Monsieur Leroux donne la parole à Madame Alix Dauger, Présidente de la commission finances et personnel.

Madame Dauger rappelle qu'en 2021, une étude financière avait été commandée au même cabinet, dans le but d'analyser en détail la situation de la CDC et d'envisager des scénarii d'évolution. Monsieur Karmous, en charge de l'étude, était venu en présenter les résultats, lors de la commission générale du 28 avril 2022.

Un devis pour la poursuite de l'étude avait été soumis et entériné par le Conseil communautaire le 23 juin 2022. Il est nécessaire de l'actualiser et de délibérer sur le nouveau montant. L'étude proposée s'élève à 5 000€ HT, soit 6 000€ TTC, pour 4 jours d'intervention et une réunion de restitution.

Monsieur le Président invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur ce point.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- ✓ Décide de poursuivre l'étude financière auprès du cabinet Stratorial,
- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

Cession d'un véhicule hors d'usage et sortie d'inventaire, Rapporteur M. Sylvain Gaudin- Délibération 2023-44

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Sylvain GAUDIN, membre du Bureau communautaire.

Monsieur Gaudin explique que l'état général du véhicule Renault dédié au SPANC ne permet pas de le remettre en état. Plusieurs devis ont été réalisés, auprès de trois garages et le coût des réparations dépasse largement la valeur résiduelle du véhicule.

Il souligne qu'au terme de l'article L. 2211-1 du code général de la propriété des personnes publiques, les biens qui ne font pas partie du domaine public font partie du domaine privé. Il en va ainsi des véhicules de la Communauté de communes qui, selon l'article L. 2112-1 du même code, ne présentent pas un intérêt public du point de vue de l'histoire, de l'art, de l'archéologie, de la science ou de la technique.

L'état de vétusté du véhicule sus-mentionné n'autorise plus son utilisation par les services de la collectivité. Dans ces conditions, il revient au conseil communautaire de prononcer sa mise à la réforme et d'autoriser le Président à faire procéder à sa cession en l'état.

Marque du véhicule	Modèle	Numéro d'immatriculation du véhicule	Kilométrage
Renault	Kangoo	BZ-487-ZR	264 761

Monsieur le Président invite l'Assemblée à bien vouloir se prononcer sur ce point.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- ✓ Donne un avis favorable pour la vente en l'état du véhicule précité, mis hors service,
- ✓ Autorise le déclassement et la cession dudit bien,
- ✓ Autorise monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

Monsieur Leroux remercie madame Bardin-Girard de sa présence et pour sa disponibilité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h56

Le Secrétaire de séance



Michel PETIT



Le Président



Sébastien LEROUX